

**VENTE - Immobilier d'habitation**

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC
< à 80 000 €	7 000 €
80 000 € à 120 000 €	7 500 €
120 001 € à 150 000 €	7 600 €
150 001 € à 200 000 €	9 000 €
200 001 € à 250 000 €	9 500 €
250 001 € à 300 000 €	12 000 €
300 001 € à 350 000 €	13 000 €
350 001 € à 400 000 €	14 000 €
400 001 € à 450 000 €	15 000 €
450 001 € à 500 000 €	16 000 €
500 001 € à 550 000 €	17 000 €
550 001 € à 600 000 €	18 000 €
600 001 € à 650 000 €	19 000 €
650 001 € à 699 999 €	20 000 €
> à 700 000 €	3 % TTC

**VENTE - Immobilier commercial et d'entreprise**

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC
< à 100 000 €	9 000 €
100 001 € à 200 000 €	11 000 €
200 001 € à 300 000 €	13 000 €
300 001 € à 499 999 €	22 000 €
> à 500 000 €	5 %

[www.immoforfait.fr](http://www.immoforfait.fr)

**VENTE - Immobilier Neuf en VEFA**

**Honoraires TTC**

Selon Barème communiqué par les Promoteurs

**VENTE - Immobilier commercial et d'entreprise**

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC
< à 100 000 €	9 000 €
100 001 € à 200 000 €	11 000 €
200 001 € à 300 000 €	13 000 €
300 001 € à 499 999 €	22 000 €
> à 500 000 €	5 %

[www.immoforfait.fr](http://www.immoforfait.fr)

## **LOCATION - Immobilier d'habitation**

### **Forfait Location TTC**

Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier

1 mois de Loyer Hors Charges

+

Indice Alur au m<sup>2</sup> suivant la zone concernée\*

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail ni l'état des lieux.

### **Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :**

- 1/ La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50% du montant total des honoraires.
- 2/ Le montant des honoraires à la charge du locataire ne peut dépasser les seuils du tableau ci-dessous.
- 3/ Le montant à la charge du bailleur correspond à la somme restante  
(Total des Honoraires - Honoraires à la charge du locataire)

<b>Zones*</b>	Très tendue	Tendue	Reste du territoire
<b>Montant maximum TTC**</b>	10,80 € / m <sup>2</sup>	9,00 € / m <sup>2</sup>	7,20 € / m <sup>2</sup>

\*Zones définies par le décret du 01/08/2014

\*\*Montants maximum légaux déduction faite de 10% au titre de la non rédaction du bail de location par ImmoForfait.

Les honoraires seront dus à la signature du bail de location et directement payés par le(s) locataires et le(s) bailleurs

## **LOCATION - Immobilier commercial et d'entreprise**

### **Forfait Location TTC**

Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier

12% TTC du montant total des loyers des 3 premières années  
(1<sup>ère</sup> période triennale)

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail commercial ni l'état des lieux.

Les honoraires seront dus à la signature du bail et directement payés par l'intéressé

**www.immoforfait.fr**